



NET-ENTREPRISES·FR

La solution globale pour vos déclarations sociales





Le Prélèvement à la source devient obligatoire dès janvier 2018 !



Devenez « **Pilote PASRAU** », dès maintenant,
afin de sécuriser votre démarrage!

Et vous, êtes-vous prêt ?



Quels sont les avantages de participer au pilote ?



Je bénéficie d'un accompagnement privilégié pendant mes tests
grâce aux comptes rendus métiers et aux comités de suivi auxquels je participe



J'anticipe les ajustements de mon logiciel et des procédures de gestion des prestations
pour ne pas risquer de me tromper au moment où le prélèvement à la source devient une obligation légale



Je fiabilise mes données et me familiarise avec la norme NEORAU
et notamment les données des individus gérés

Comment devenir « Pilotes PASRAU » ?

- Je me rapproche de mon éditeur de logiciel (le cas échéant) pour organiser mon entrée
- Je m'inscris au Pilote via le formulaire mis à disposition sur pasrau.fr

Le formulaire d'inscription est à votre disposition sur pasrau.fr
N'attendez plus, rejoignez nous !